

PAR COURRIEL

Montréal, le 28 janvier 2026

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4  
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement,

J'ai pris connaissance des questions au feuillet adressées par le député de Saint-Henri–Sainte-Anne le 25 novembre 2025, portant sur l'admissibilité des marchés de Noël au Fonds signature métropole (FSM) ainsi que sur le financement des plus petits festivals et des propositions culturelles indépendantes à Montréal.

Les festivals et événements d'envergure sont au cœur de l'identité montréalaise. Ils contribuent à son rayonnement culturel, économique et social, et renforcent son attractivité à l'échelle nationale et internationale.

Le FSM est un levier stratégique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, administré sous ma responsabilité en tant que ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal. Il soutient des initiatives qui répondent à des critères précis d'envergure, de retombées et de rayonnement. Ces critères sont établis en fonction des objectifs du Fonds, qui visent notamment à appuyer des événements culturels, sportifs ou d'affaires de grande portée.

Les activités de vente au détail – incluant les foires, salons commerciaux et marchés – ne sont pas admissibles au FSM, puisqu'ils ne correspondent pas aux objectifs du Fonds. D'autres bailleurs de fonds, tels que le ministère du Tourisme, la Ville de Montréal et Tourisme Montréal, peuvent dans certains cas soutenir de telles activités.

Par ailleurs, un promoteur qui organise un marché de Noël tout en proposant une programmation culturelle, sportive ou d'affaires d'envergure peut toutefois soumettre une demande au FSM, mais uniquement pour les dépenses liées à cette programmation.

Quant aux plus petits festivals, ils peuvent, dans certains cas, bénéficier du soutien financier d'autres bailleurs de fonds, par exemple :

- Le ministère du Tourisme
- Tourisme Montréal
- La Ville de Montréal
- Le Conseil des arts de Montréal
- Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

Ces organismes disposent de programmes mieux adaptés à la réalité des événements de plus petite taille ou à caractère émergent. Le Secrétariat à la région métropolitaine travaille d'ailleurs en collaboration avec l'ensemble des bailleurs de fonds publics afin d'assurer la complémentarité des programmes de soutien aux festivals et événements, qui jouent un rôle essentiel dans la vitalité culturelle de la métropole.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire du gouvernement, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



CHANTAL ROULEAU